

\*\*\*\*\*

Date de  
convocation :  
30 mars 2016  
Date d'affichage :  
30 mars 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2016/27**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE**

Nombre de  
Conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 14

**LE SIX AVRIL A 20H45,**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de  
**M. PANNETIER Patrice, Maire,**

**Objet :  
Motion sur  
l'enquête  
publique  
préalable à la  
déclaration  
d'utilité publique  
concernant le  
projet de création  
du tronçon – ligne  
18 verte**

Etaient présents : M. P. PANNETIER, Mme P. GISLE, M. P. BERQUET, Mmes S. MURGADELLA, D. MARIOT, M. E. NIVET, Mme F. FORZANI, M. B. LERISSON, Mme N. THERRE, M. C. LE DANTEC, Mmes C. FERNANDES, J. MAHLMANN

Absents excusés : M. E. DUPONT, pouvoir à M. P. BERQUET  
M. Y. GOUNOT, pouvoir à Mme S. MURGADELLA

Absent : M. A. POULLOT

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme D. MARIOT

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 modifiée relative au Grand Paris et notamment ses articles 1, 4 et 7,

**Vu** le décret n° 2010-1133 du 28 septembre 2010 pris pour l'application de certaines dispositions de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris

**Vu** le décret n° 2011-1011 du 24 août 2011 portant approbation du schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris,

**Vu** la délibération n° 2012/39 du conseil municipal du 11 avril 2012 portant sur la motion contre le passage du métro aérien,

**Vu** la délibération n° 2013/44 du conseil municipal du 12 juin 2013 portant sur l'enquête publique sur le schéma régional de cohérence écologique de la Région Ile-de-France,

**Vu** la délibération n° 2015/55 du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2015 – alinéas 2 et 3 n'approuvant pas le contrat de développement territorial Versailles Grand Parc / Saint-Quentin-en-Yvelines / Vélizy-Villacoublay et demandant que pour Châteaufort soit inscrit dans le CDT le passage en souterrain de la ligne 18,

P A N N E T I E R

M A I R E

Vu l'arrêté préfectoral du 17 février 2016 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant le projet de création du tronçon - ligne 18 verte « Aéroport d'Orly – Versailles Chantiers » du réseau de transport public du Grand Paris,

**Considérant** que cette enquête est ouverte du 21 mars au 26 avril 2016 inclus,

**Considérant** les nuisances visuelles et sonores que produirait la traversée de la commune par le métro automatique via un ouvrage d'art sur pylônes à 75m des premières constructions,

**Considérant** la mauvaise information du public et l'imprécision sur l'objet de l'enquête,

**Considérant** l'absence de justification sérieuse de l'intérêt de construire cette ligne sur une infrastructure posée sur pylônes, dans une zone inscrite dans le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, alors que le choix initialement proposé par la Société du Grand Paris consistait en une liaison en mode souterrain,

**Considérant** la non-prise en compte des impacts environnementaux tant pour les habitants que pour l'environnement,

**Considérant** que l'implantation d'un ouvrage d'art pénaliserait l'exploitation des espaces agricoles sanctuarisés,

Vu le projet qui préconise l'enfouissement du réseau ferré à son point d'entrée à Magny les Hameaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**EXIGE** que les infrastructures ferroviaires nécessaires à la circulation du métro automatique léger soient réalisées en souterrain sur la traversée des communes de Villiers le Bâcle, Châteaufort et Magny les Hameaux.

**REITERE** sa demande que soit réétudié le projet de métro automatique dans sa configuration vers un autre mode de transport de type TRAM pour préserver les continuités écologiques et agricoles du plateau et assurer la desserte des communes traversées.

**S'OPPOSE FERMEMENT** à tout autre mode de traversée susceptible de générer les nuisances sus invoquées.

Fait et délibéré à Châteaufort, le 6 avril 2016



Le Maire

Patrice PANNETIER

PREP 70

11.04.16